

## Rencontre avec le Site à la Vie Autonome des Personnes Handicapées de la Dordogne (S.V.A. Dordogne) le 03 septembre 2005 à VILLAMBLARD (24)

Madame Sandrine PERDRIX, Chargée Départementale a expliqué aux personnes sourdes, entendantes et malentendantes le Site à la Vie Autonome (S.V.A.) en Dordogne, en présence d'une interface de communication en Langue des Signes Française (L.S.F.), Madame Pascale LAURENT.

Ce site créé le 01 janvier 2005 et dont le projet est la réalisation d'autonomie des personnes handicapées quelque soit l'handicap, comporte plusieurs étapes.

Pour l'association S.E.M.24-47, il s'agit de la surdité, à savoir :

- accès à l'information relative aux aides matérielles existantes :  
⇒ aides techniques concernant la vie quotidienne à usage professionnel : embouts, prothèses auditives, piles, etc...  
⇒ logement : lumière (sonnerie porte), fax, informatique (email), portable S.M.S.,etc  
⇒ aide humaine : papiers administratifs (C.A.F., Impôts, France Télécom, etc...)
- évaluation des besoins, informations et conseils sur le matériel et les aménagements les mieux adaptés à la situation de la personne handicapée de la surdité.
- accès aux moyens de financements

Les objectifs de ce site :

- développer l'accès aux solutions de compensations des incapacités pour les personnes handicapées
- simplifier, faciliter et clarifier les accès et les procédures de financement et réduire les délais avec des solutions préconisées.

Le Site à la Vie Autonome oriente les personnes en situation de handicap nécessitant le recours des aides techniques et des adaptations du logement.

Il coordonne l'intervention des équipes techniques d'évaluation et centralise l'ensemble des demandes d'aides financières réalisées par ces équipes et les soumet à la commission des financeurs.

L'équipe technique est constituée d'une équipe pluridisciplinaire et spécialisée par déficience :

- d'un assistant de service social,
- d'un technicien de la compensation,
- d'un médecin.

Cette équipe évalue la situation de la personne handicapée au regard des incapacités en élaborant et en proposant des plans individualisés d'aide et aussi en soumettant leur préconisation et le plan de financement adapté à la commission des financeurs avec l'accord du demandeur.

